

non seulement au commerce, mais à la cause même qu'ils veulent défendre. Et c'est pourquoi les marchands ont besoin de se tenir aujourd'hui strictement au courant de ce qui se passe dans leur domaine, des projets qui s'y dessinent, et mettre tout en oeuvre, non pas pour contrecarrer l'action de réglementation dont ils sont l'objet, mais pour la diriger à l'avance, et la remettre dans le bon chemin, si elle avait tendance à s'en écarter. Il faut que toute mesure qui doit s'appliquer au commerce soit étudiée longuement par chaque marchand en particulier et discutée ensuite en réunions corporatives. L'indifférence est coupable aujourd'hui, car elle n'atteint pas que l'individu qui s'y confine, mais pèse lourdement sur tout le commerce. En nulle autre occasion le marchand n'a eu un tel besoin de son journal de commerce, pour se tenir renseigné rigoureusement sur tout ce qui le concerne et c'est en puisant à cette source d'information sûre et amicale qu'il pourra prendre sa part du fardeau national tout en défendant strictement ses droits et en mettant un frein aux exagérations et aux excès.

Il n'y a pas à s'affoler et à s'irriter, des premières mesures prises. Ce qu'il faut, c'est observer, réfléchir et se défendre si besoin est.

MISE AU POINT D'UN INCIDENT REGRETTABLE

Nos lecteurs ont sans doute lu et commenté l'incident relaté dans un journal du soir au sujet de la maison Lewis Bros., et concernant l'usage du français dans la dite maison de gros si bien connue de tout le commerce de quincaillerie.

A ce propos, M. James G. Lewis, vice-président de cette compagnie nous a fait parvenir l'explication suivante qui semble mettre les choses au point et ramener l'incident à ses justes proportions:

Le "Prix Courant",

Montréal.

Messieurs,

"Au sujet de l'article paru dans la "Presse" de mercredi, il convient de dire que j'y ai été pris à partie intentionnellement et que les faits qui y furent relatés ne sont pas les faits exacts. Notre compagnie a toujours eu pour principe fondamental de vivre en amitié avec les gens de la Province du Québec.

"Nous avons établi notre entreprise dans le seul langage compris par la direction, mais nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour rendre les affaires plus faciles avec nos clients canadiens-français.

"Nous avons un département français, et lorsque nos clients le désirent, ils peuvent s'exprimer dans leur propre langue dans leurs conversations ou leurs correspondances avec nos employés.

"Le chef de notre département d'expédition, le chef de notre département de commandes, le chef de notre département des factures et un de nos assistants financiers, ainsi qu'un de nos acheteurs sont des Canadiens-Français.

"Nous ne leur avons jamais fait d'injustices. Nos clients et autres Canadiens-Français nous envoient leurs fils pour apprendre le commerce de quincaillerie, et leur idée de les voir se perfectionner en anglais n'est certainement pas la moindre.

"Notre système est en effet, de conduire nos affaires en anglais, mais nous n'avons jamais essayé en aucun temps de nous mêler des affaires de nos employés, qui ont la liberté et continueront de l'avoir, d'employer

le langage que bon leur semble dans leurs conversations entre eux."

Signé: JAMES G. LEWIS,
Vice-président.

Cette lettre explicative ne peut manquer de donner satisfaction aux marchands de notre province qui ont pu se montrer légitimement émus du rapport fait contre cette maison, d'après une information mal comprise.

Le fait de la maison Lewis Bros., d'employer en majorité des Canadiens-Français dans son personnel prouve hautement l'estime qu'elle porte à leur nationalité et la haute appréciation qu'elle a de leur capacité de travail. Que les patrons qui ne parlent pas le français, demandent à leurs employés qu'ils s'expriment en anglais afin de pouvoir les comprendre, rien de plus naturel et il n'y a pas à s'en étonner, encore moins à trouver dans cette pratique un acte d'hostilité qui n'existe que dans l'esprit de ceux qui cherchent à diviser les deux races de ce pays.

Déjà dans un article du "Prix Courant" paru au début de janvier, nous avons mis en garde les marchands contre ces désaccords causés par un esprit de parti dangereux, parce que nous redoutions pareille chose, à la suite de l'effervescence causée par les dernières élections. Nous croyons sincèrement que toutes ces petites rancunes mesquines qui exploitent le sentiment de race pour créer du désordre parmi le public et parmi le commerce devraient être condamnées sévèrement par les gens de bon sens et nous estimons que lorsqu'une maison comme Lewis Bros., nous donne tant de marques d'estime, loin de lui jeter la pierre pour son origine anglaise, nous devrions lui savoir gré de son geste amical de conciliation et la considérer un peu comme des nôtres.

NOTRE SECTION DE CHAUSSURE

Dans une autre partie de ce journal, nos lecteurs trouveront une importante section concernant la chaussure et ils pourront y puiser de précieux renseignements pour leur commerce.

Notre but, en fournissant cette information à nos lecteurs, est de donner une impulsion nouvelle au commerce de la chaussure, dont le berceau est dans notre province et constitue une de nos plus belles industries régionales. Nous estimons que l'on ne connaît pas assez l'effort fourni par nos industriels pour approvisionner le public acheteur en chaussures de son goût et répondant à ses moyens. Enclins comme nous le sommes à nous prosterner devant le génie commercial américain, nous oublions trop facilement la valeur des nôtres et négligeons par trop de leur décerner les éloges qu'ils méritent. Et au moment critique où chaque pays se replie sur lui-même pour évaluer et mesurer ses énergies nationales, il n'est que juste que nous songions à rendre à César ce qui lui appartient et fassions connaître les progrès extraordinaires réalisés dans l'industrie de la chaussure, par les manufacturiers de notre province.

A LA CHAMBRE DE COMMERCE

Les membres du bureau de l'exécutif de la Chambre de Commerce du District de Montréal ont tous été réélus par acclamation: M. J. E. C. Daoust, reste président; M. Joseph Quintal, premier vice-président; M. Alfred Lambert, deuxième vice-président; M. Rodolphe Bédard, trésorier; M. Léon Lorrain, secrétaire. Le comité d'arbitrage a aussi été réélu par acclamation.